

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que ses dix minutes sont épuisées. La Chambre autorise-t-elle le député de Mississauga à poser une question?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Avec le consentement unanime de la Chambre, le député de Mississauga peut poser une question au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Broadbent: Au moins qu'elle soit bonne.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je ne sais si elle l'est, mais, étant relativement nouveau à la Chambre, j'aimerais que le député, qui siège ici depuis si longtemps, me dise si, après un débat dans lequel sont longuement intervenus presque tous les députés de l'opposition qui le désiraient, il considère comme une infamie que le gouvernement provoque le vote? Voudrait-il le lui interdire à jamais? Pense-t-il que le gouvernement devrait laisser les délibérations se poursuivre interminablement, jusqu'à épuisement complet? Est-ce qu'en fin de compte il refuse au gouvernement le droit de provoquer le vote?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le Règlement autorise le gouvernement à le faire, et, comme le déclarait aujourd'hui le président du Conseil privé (M. Sharp), il en assume la responsabilité politique. Mais je dis au député de Mississauga et aussi au gouvernement que, dans l'histoire de l'humanité, il y a des époques où les minorités ont raison. J'estime que la minorité a raison d'affirmer à la Chambre que le bill C-68 doit être retiré.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et c'est pour cela que nous sommes contre la motion présentée aux termes de l'article 75c.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, ce n'est pas de gaieté de cœur que je vais prendre part à ce débat, puisque le président du Conseil privé (M. Sharp) met maintenant la Chambre dans une situation de force en ayant recours aux articles 75 A, 75 B et 75 C qui avaient été adoptés ou plutôt imposés à la Chambre par une autre motion de guillotine en juillet 1969.

Le gouvernement, aujourd'hui, utilise cette procédure pour imposer un projet de loi qui n'est pas désiré par les Canadiens et par les provinces et qui ne réussit pas à faire l'unanimité à la Chambre. En réalité, monsieur le président, la situation est celle-ci: le gouvernement fait cavalier seul avec son bill C-68, en voulant imposer sa limite financière de participation à ce programme absolument important, à 50 p. 100 et, dans les années futures, à moins. Le gouvernement ainsi impose sa loi, décide qu'il se retire d'un programme dans lequel lui-même a plongé le pays, et il le décide en imposant sa volonté à la Chambre des communes en utilisant le bâillon, la guillotine.

Dans le moment le gouvernement de même qu'aucun ministériel ne peuvent dire si une seule province canadienne a donné son accord total à l'adoption du bill C-68. De fait, les discussions ne sont même pas commencées. Aucune province n'a donné son accord. Le gouvernement fédéral s'en fout de toute façon. Il est le gouvernement fédéral. Il passe par-dessus les provinces, et voilà que maintenant il passera par-dessus le parlement, et après un débat de cinq heures, dont les trois quarts seront consacrés à de la procédure, cette loi-là sera obligatoirement votée par ce parlement. Pourquoi? Parce que ce gouvernement

Travaux de la Chambre

s'appuie sur sa majorité parlementaire, mais il ne peut pas dire qu'il représente la majorité des Canadiens. Cela n'est pas vrai, monsieur le président.

En ce sens, la démocratie est faussée. Les libéraux ne représentent que 47 p. 100 de l'électorat, alors que la majorité de la population se retrouve du côté de l'opposition. Si le système électoral veut qu'il soit majoritaire, c'est une autre question. Et voilà pourquoi aujourd'hui on se retrouve dans une situation de non-retour, c'est-à-dire qu'on nous impose tout simplement la guillotine. Que les provinces s'arrangent! Que les provinces trouvent l'argent pour financer la différence du coût de l'assurance-maladie, peu importe si c'est le gouvernement fédéral qui les a plongées dans cette situation ou non.

Lorsque le gouvernement a présenté la loi anti-inflation, il a gelé, entre autres, une chose, pour se donner des réserves de finance, parce que, disait-il, il fallait économiser. Eh bien, il a gelé quoi? Les allocations familiales. Pour économiser 200 millions de dollars, la plus grosse coupure budgétaire s'est faite sur le dos des enfants. Maintenant on va encore couper dans la sécurité sociale. Ce qui est assez surprenant, le gouvernement s'acharne à réviser ses positions sur la sécurité sociale et cela de façon unilatérale. Il impose strictement sa loi.

● (1600)

Monsieur le président, ce genre d'attitude est antiparlementaire et antidémocratique. Une fois la guillotine imposée, elle l'est, nous allons bientôt voter cet après-midi, il est certain qu'avec la majorité, avec le rouleau compresseur, le bill C-68 sera adopté. Le même scénario qu'à l'habitude va se jouer. On entendra les députés ministériels applaudir à tout rompre. Mais le jour où ces mêmes députés et ministres seront du côté de l'opposition, ils seront les premiers à tenir le même genre de langage que nous autres tenons aujourd'hui.

Monsieur le président, à peu près tout est permis à la Chambre, sauf d'empêcher un député de s'exprimer au nom de ses concitoyens. Les articles 75 A, B, et C) représentent une infamie, puisqu'ils privent les députés de pouvoir s'exprimer. Monsieur le président, je ne veux pas m'étendre à ce sujet parce que plusieurs députés voudront certainement exprimer leur opinion. Les libéraux sont arrogants. Ils imposent leurs lois. Et lorsque cela ne fait pas leur affaire ils lancent des boutades, crient à tout rompre, applaudissent et imposent leurs lois.

Ils nous faisaient accroire il y a quelques années, que l'assurance-maladie était extraordinaire, et cela je le sais car à ce moment-là j'étais dans les tribunes comme secrétaire du chef du Crédit social. Il me semble revivre ce moment. Voilà qu'aujourd'hui on nous impose par la guillotine le retrait pur et simple et unilatéral de la participation du gouvernement fédéral dans le mode de financement de l'assurance-maladie. Aux prochaines élections, ces mêmes libéraux viendront se gargariser de mots, se vanter, que grâce à eux le Canada bénéficie du plus beau et du plus important régime de sécurité sociale.

Monsieur le président, cela n'est que de la foutaise. Ce genre d'attitude du président du Conseil privé en imposant sa loi sur la sécurité sociale, l'attitude que le premier ministre Trudeau a adoptée en fin de semaine dernière à Québec à l'égard d'un premier ministre provincial, tout cela est du même acabit. Cela démontre que ce gouvernement se pense le plus fin. Sur un total de 56 ans de pouvoir les libéraux ont détenu le pouvoir plus de 47 ans. Cela démontre leur arrogance, et il est grand temps au Canada que la démocratie se fasse réellement valoir. Monsieur le